

Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2022-2031

**Document d'analyse préparé par le Service du développement
économique de la Ville de Montréal**

24 février 2022

Montréal 

Contexte:

Le projet de Plan métropolitain de développement économique (PMDE) veut faire du Grand Montréal à l'horizon 2031 une économie métropolitaine productive, inclusive et verte, qui génère un niveau et une qualité de vie élevés pour l'ensemble de la population actuelle et future. Le projet repose sur une analyse des forces et faiblesses de l'économie métropolitaine et des enjeux qu'elle doit relever d'ici 2031 pour préserver, et accroître, le niveau actuel de sa prospérité.

Il traite particulièrement des enjeux de compétitivité, de stratégie de développement économique favorisant la transition écologique et énergétique, d'innovations technologiques et de choix collectifs. Et très particulièrement, il traite de l'importance de développer une vision commune de développement du territoire afin de mieux gérer les flux logistiques, de valoriser et coordonner les synergies industrielles pour rehausser notre productivité, ainsi que de revitaliser le parc immobilier satisfaisant les exigences technologique et environnementales les plus élevées.

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) consulte les villes la composant sur ce plan de développement économique. La note qui suit se veut donc être un document d'analyse préparé par le Service du développement économique de la Ville de Montréal portant sur le PMDE, et partagé aux maires des arrondissements afin de recueillir leurs commentaires.

Les maires des arrondissements de la Ville de Montréal ont jusqu'au 4 mars 2022 pour faire parvenir au SDÉ leurs commentaires portant sur le PMDE. Ces commentaires, ainsi que ceux des services centraux de la Ville de Montréal seront compilés et transmis à la CMM au plus tard le 10 mars 2022.

Des échanges suivront entre la CMM et les différentes municipalités la composant. Le document final vous sera ensuite envoyé lorsque le processus sera clôturé.

.....

Le PMDE se divise en quatre axes : Accentuer la transition énergétique de l'économie métropolitaine, organiser le territoire économique de manière intelligente et éco responsable, renforcer l'écosystème d'innovation au moyen des leviers métropolitains, et développer les compétences pour le grand Montréal de demain.

Nous résumons chacun des axes ci-dessous et les commentons par la suite.

Axe 1 : ACCENTUER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCONOMIE MÉTROPOLITAINE

La Communauté ajoutera son action à celle des deux paliers de gouvernement pour accélérer la transition énergétique. Elle se concentrera sur la réduction des émissions liées aux activités

économiques sur son territoire : celles qui émanent directement des entreprises et celles qui sont liées au navettage.

Objectifs	Actions
1.1 Favoriser l'accès décarboné aux pôles d'emploi	1.1.1 Caractériser les pôles d'emploi et améliorer leur accès par une mobilité durable 1.1.2 Outiller les entreprises pour diminuer la congestion (favoriser le transport collectif et actif, télétravail, modulation des horaires)
1.2 Favoriser la transition et l'efficacité énergétiques des déplacements de marchandises	1.2.1 Moduler les flux logistiques pour réduire les émissions de GES 1.2.2 Promouvoir l'utilisation de combustibles renouvelables et mobiliser l'écosystème d'innovation métropolitain
1.3 Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments	1.3.1 Harmoniser les normes d'efficacité énergétique à l'échelle métropolitaine
1.4 Réduire les émissions issues des procédés industriels	1.4.1 Élargir et renforcer les projets de symbiose industrielle et d'éco innovation

Commentaires généraux

- Il est nécessaire d'avoir des **ambitions élevées par rapport à cet enjeu**. Nos actions doivent nous permettre d'atteindre les objectifs que nous visons. Par exemple, afin d'accroître l'efficacité énergétique des bâtiments, il conviendrait de viser à **accroître l'utilisation de normes élevées ou supérieures aux standards**, et non de seulement s'assurer d'une harmonisation de ces normes.
- La poursuite des objectifs et les mesures à mettre en place pour réaliser la transition énergétique exigent une **approche transversale** pour sa mise en œuvre. Les meilleures approches en matière de transport des personnes ou des marchandises seront pleinement optimales et efficaces seulement si elles sont **complémentaires avec une approche cohérente de l'aménagement du territoire**, celui-ci conditionnant également les thématiques associées aux bâtiments.
- Il faut considérer ce **lien étroit entre les thématiques de l'innovation, des approches industrielles et des sources de bioénergies** pour en arriver à changer complètement la situation actuelle.
- Les objectifs sont en grande partie axés sur l'efficacité énergétique et la réduction des émissions. Bien que les questions des symbioses industrielles et de l'éco-innovation soient présentes parmi les actions, il serait pertinent de mettre le **concept de l'économie circulaire plus de l'avant**.
- Les symbioses industrielles (une des 12 stratégies d'économie circulaire), pour réellement mobiliser, doivent pouvoir compter sur la **mise à jour d'une base de données des intrants et extrants au niveau de la CCM**.

- **L'élaboration d'un portrait des chaînes de valeur dans des secteurs économiques spécifiques** demeure également importante pour identifier les maillons manquants au développement de chaînes de valeur circulaires.
- L'économie circulaire qui valorise les circuits courts de production et de consommation implique la coopération entre tous les acteurs économiques à l'échelle d'un territoire, bien au-delà des industriels. Ses premières stratégies de réduction à la source sont prioritaires (écoconception, mutualisation, location, réemploi, reconditionnement, etc.). La Ville de Montréal est l'échelle la plus locale, mais il est éco responsable et réaliste de penser à l'échelle métropolitaine comme circuit d'une économie circulaire.
- La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) annonçait effectivement l'entrée en vigueur de nouvelles normes de construction visant à rehausser la performance énergétique des immeubles commerciaux, institutionnels et industriels et vise également les grands bâtiments d'habitation. Il sera important de s'y coller.
- Le développement économique est trop souvent mis en opposition à la protection de l'environnement et aux enjeux des changements climatiques. Le document devrait plutôt formuler des actions afin que le développement économique, voire la transition économique, soit mis de l'avant comme l'outil par excellence pour faire la transition écologique rapidement et efficacement.
- Les effets du commerce en ligne sont bien réels, et l'augmentation des livraisons du dernier kilomètre crée une excellente opportunité pour adopter de nouvelles pratiques plus durables.

DÉJÀ, DANS LE CADRE DE CETTE THÉMATIQUE, LA VILLE DE MONTRÉAL A MIS EN OEUVRE CERTAINES MESURES ET ...

- a adopté le Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments, (entré en vigueur septembre 2021) afin d'obliger les propriétaires de grands bâtiments à divulguer les sources et les quantités d'énergie que leurs immeubles utilisent;
- s'est également engagé à décarboniser son parc immobilier se fixant la cible que d'ici 2030, 100 % des bâtiments de la Ville aient une empreinte carbone nulle;
- a adopté des programmes pour améliorer la transition énergétique des bâtiments industriels (par ex. Programme Bâtiments industriels durables de la Ville de Montréal);
- s'est engagée à atteindre les cibles suivante:

Rendre zéro carbone opérationnel

- 2030 : les bâtiments municipaux et les nouveaux bâtiments de la collectivité
- 2050 : l'ensemble des bâtiments de la collectivité montréalaise

Carboneutralité

- 2040 : activités municipales
- 2050 : l'ensemble de la collectivité

Afin de combiner les forces de toutes les municipalités sur le territoire de la CMM pour l'obtention de résultats conséquents et ambitieux en matière de transition écologique, et surtout afin d'éviter de créer concurrence artificielle causés par des critères de développement responsable laxistes, nous

recommandons de répertorier les engagements et cibles fixés par les municipalités et de se déterminer conjointement des objectifs à l'échelle du Grand Montréal.

Suggestion d'action ou d'ajout

- Guidée par la stratégie québécois du développement de la filière batterie, miser sur les avantages de Montréal dans la fabrication des batteries lithium-ion, positionner le Grand Montréal dans le développement d'une filière de recyclage de ces batteries.Élaborer des stratégies commune d'achat local permettant la réduction des émissions liées au transport et favorisant les symbioses industrielles
- Identifier les enjeux liés à la COVID, entre autres ceux liés à la nouvelle réalité des déplacements (transport en commun, achalandage des axes routiers, investissements en infrastructures, contribution des entreprises à la conversion/diminution du parc automobile, électrification)
- Les industries produisent en quantité des matières résiduelles de différentes natures qui doivent être prises en charge, transportées et traitées sur le territoire de la CMM ou ailleurs. Les installations nécessaires pour enfouir, recycler ou traiter ces matières relèvent plus de l'activité industrielle que de l'activité environnementale auxquelles elles sont souvent associées. En somme, l'axe pourrait viser plus largement la transition écologique, plus englobante.
- Les principaux pôles d'emploi industriels de la RMR qui génèrent de très nombreux déplacements demeurent toujours mal desservis en transport collectif. Dans une optique de consolidation et d'attractivité de ces pôles, mais également de maximisation des gains environnementaux, il serait opportun de cibler prioritairement des actions ayant des effets tangibles vers ces pôles. De même l'accessibilité en transport collectif devrait être considérée dans une perspective de qualité de l'accès et de compétitivité à la voiture.

Axe 2: ORGANISER LE TERRITOIRE ÉCONOMIQUE DE MANIÈRE INTELLIGENTE ET ÉCORESPONSABLE

La Communauté accélérera l'adaptation du territoire économique, qui comprend les superficies industrielles, les parcs d'affaires et le parc immobilier, aux besoins des entreprises, des travailleurs et des collectivités ainsi qu'aux exigences environnementales les plus élevées.

Objectifs

2.1 Orienter la localisation géographique des projets d'entreprises en valorisant les complémentarités économiques territoriales

Actions

2.1.1 Identifier les caractéristiques et zones de spécialisations économiques des territoires
2.1.2 Prendre en compte l'impact des déplacements de marchandises sur les axes de circulation

<p>2.2 Mettre en valeur et optimiser l'utilisation de l'espace à vocation industrielle</p> <p>2.3 Actualiser les parcs d'affaires</p> <p>2.4 Moderniser l'immobilier industriel</p>	<p>2.1.3 Harmoniser les critères d'analyse stratégique visant l'implantation à l'échelle métropolitaine</p> <p>2.2.1 Mettre à jour en continu l'inventaire des espaces industriels vacants</p> <p>2.2.2 Suivre l'occupation et la demande d'espace industriel</p> <p>2.2.3 Protéger les espaces industriels existants</p> <p>2.2.4 Lever les contraintes sur 10 % des espaces assujettis</p> <p>2.2.5 Identifier les espaces stratégiques et de grande dimension</p> <p>2.3.1 Aménager des lieux de travail résilients et durables</p> <p>2.4.1 Accélérer la modernisation des bâtiments qui composent le parc immobilier industriel à l'échelle métropolitaine</p>
---	---

Commentaires généraux

- Certains éléments confirment l'importance de prévoir une meilleure desserte des pôles d'emploi en transport en commun, partout sur le territoire. Ce constat appuie la stratégie de la Ville de Montréal de créer des TOD à vocation industrielle (ex. : Hodge ou SIPI).
- À la nécessité d'une planification adéquate des réseaux de transport de marchandises, s'ajoute le besoin de mieux orienter la localisation de certaines activités logistiques sur le territoire. D'ailleurs le PMDE recommande "une meilleure planification mettant en valeur les avantages et les complémentarités de certains sites pour l'entreposage et la manutention de marchandises, et qui pourrait ainsi permettre de maîtriser ces impacts." La Ville de Montréal, de par la densité de son territoire et les importants flux logistiques, doit prioritairement participer à l'élaboration de cette planification de concert avec la CMM et les grands acteurs stratégiques en ce sens, soit le Port de Montréal et l'Aéroport de Montréal.
- La Ville a une vision de planification économique du territoire avancée et souhaite être un partenaire actif dans plusieurs actions de planification métropolitaine. C'est le cas notamment pour :
 - l'identification du potentiel de revalorisation des bâtiments industriels et commerciaux
 - l'identification des espaces sous-utilisés ou occupés par des installations vétustes présentant un potentiel de réutilisation significatif

- la planification et la coordination de concert avec les organisations d'utilité publiques tel que Hydro-Québec, pour faire face aux besoins liés au développement, notamment en matière d'énergie.
- Le PMDE fait état de la demande croissante pour des espaces et de nouvelles infrastructures logistiques. Cette prédiction doit teinter la planification du territoire. Des mesures spécifiques sont souhaitables afin de privilégier l'usage des terrains vacants de Montréal à des fins productives et compétitives, localement et internationalement, pour des fins de développement et rayonnement.
- Notamment, les infrastructures doivent répondre aux préoccupations logistiques et éviter les externalités négatives, tel que l'étalement urbain par exemple. L'amélioration de l'attractivité des parcs d'affaires est importante, afin d'assurer le respect de l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture. Rappelons que l'Agenda montréalais 2030 démontre l'étroite corrélation entre les notions de qualité, de créativité et d'innovation en design et la capacité des bâtiments et des espaces urbains à répondre aux impératifs de l'urgence climatique, à assurer le bien-être des citoyens et à contribuer à la vitalité économique de Montréal. Dans ce contexte, il est important de mentionner clairement la qualité en design comme objectif à l'échelle de la CMM.

DÉJÀ, DANS LE CADRE DE CETTE THÉMATIQUE, LA VILLE DE MONTRÉAL...

- s'est engagée dans une planification intégrée de ses pôles d'emploi, visant à favoriser leur attractivité par la mise en valeur de leurs atouts spécifiques. Il sera donc prioritaire que la Ville de Montréal partage ces planifications aux partenaires métropolitains afin d'assurer la complémentarité avec les autres pôles de la région.
- effectue un travail de planification pour les territoires aux prises avec des contraintes de développement spécifiques (ex. infrastructures dans l'Est, cohabitation ,etc.). Le PMDE prévoit d'accompagner et soutenir financièrement les municipalités "...afin de leur permettre d'établir un portrait de la situation concernant les terrains industriels de leur territoire et d'élaborer sur cette base un plan de mise en valeur de ceux-ci, tel un plan de développement d'une zone industrielle durable (PDZID)." Cette aide pourrait permettre d'accélérer l'obtention de la norme ISO 14 001 territoire pour les secteurs du technoparc et ASLP.

Suggestions d'actions ou d'ajouts

- Il est important de noter que le potentiel de reconversion d'espaces industriels vétustes ne réside pas seulement dans les bâtiments, mais également dans l'espace foncier qui est occupé de manière sous optimale. Il est souhaité de:
 - reconfigurer certains secteurs industriels névralgiques et bâtiments
 - prévoir l'occupation transitoire
 - densifier le bâtiment et l'adapter aux besoins industriels actuels et futurs

- bonifier la caractérisation des espaces stratégiques potentiels en combinant les inventaires des espaces vacants aux espaces industriels sous-utilisés
- arrimer les réseaux de transport existants (routier et collectif) aux espaces vacants et sous-développés.
- La perte de terrains industriels au bénéfice des conversions en espaces commerciaux ou résidentiels est sévère à Montréal, où des noyaux industriels historiques sont en cours de conversion (canal de Lachine, Lachine-est, Bassin Peel). Pour mitiger ce problème, il est impératif d'identifier de nouveaux modèles d'intégration d'espace de production ou de fabrication au milieu urbanisé.
- La commercialisation d'innovations est l'une des actions à mettre en place, mais aucune action sur la commercialisation à l'international n'est mentionnée.
- Les dix grappes métropolitaines ont évolué durant les 5 dernières années avec notamment l'ajout de la grappe Propulsion et le repositionnement de TechnoMontréal qui est devenu Numana. Les grappes font partie de l'adn de l'économie de la CMM et de ses écosystèmes innovants et peuvent contribuer au rayonnement international de Montréal pourtant le plan n'élabore pas sur le rôle que pourront ces grappes pour atteindre les nouveaux objectifs ciblés.

Axe 3: RENFORCER L'ÉCOSYSTÈME D'INNOVATION AU MOYEN DES LEVIERS MÉTROPOLITAINS

La Communauté orientera l'écosystème d'innovation métropolitain de manière à mieux favoriser l'adoption par les PME de nouvelles technologies et méthodes de gestion et d'organisation, et mieux valoriser les innovations métropolitaines au sein de l'économie.

Objectifs	Actions
3.1 Renforcer l'adoption d'innovations par les entreprises	3.1.1 Identifier par le biais des grappes métropolitaines les segments et entreprises en besoin de rattrapage et les solutions appropriées 3.1.2 Fonder l'action sur une analyse actualisée et validée des enjeux sectoriels d'innovation 3.1.3 Caractériser l'écosystème d'innovation métropolitain 3.1.4 Relier l'action dans les secteurs économiques et sur le terrain 3.1.5 Renforcer le maillage entre les PME et les établissements d'enseignement supérieur et les grandes entreprises 3.2.1 Étoffer les critères de ciblage des investissements étrangers pour accroître les économies d'échelle des entreprises innovantes

<p>3.2 Valoriser les innovations issues de l'écosystème métropolitain</p>	<p>3.2.2 Stimuler la fertilisation croisée intersectorielle pour renforcer les projets d'innovation métropolitains 3.2.3 Réaliser des projets de démonstration municipaux et étoffer les critères d'appels d'offres</p>
---	---

Commentaires généraux

- La Ville de Montréal travaille à développer une réelle culture de l'innovation au sein de son administration ainsi que dans les entreprises et organisations de son territoire. À l'échelle de la CMM, la planification du mixte industriel devrait avoir des visées d'innovation dans l'objectif de développer à long terme, un territoire à forte valeur ajoutée.
- Le concept de "mieux produire" doit également être associé aux défis entourant l'amélioration du bien-être collectif et des changements climatiques. Et en ce sens, les objectifs fixés aux organisations financés par la CMM, notamment les grappes et Montréal International, doivent correspondre aux niveaux des résultats souhaités.
- L'identification commune de créneaux d'avenir pourrait servir à cette fertilisation croisée intersectorielle au service de l'innovation, de la transition écologique et de l'inclusion sociale.
- Le renforcement du lien entre les PME et les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que les PME et les grandes entreprises sont un débouché porteur d'innovation. De telles initiatives, pilotées sur le territoire de Montréal, peuvent se transposées facilement à l'échelle métropolitaine et décupler les retombées en matière de maillage et d'innovation.
- Outre les Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), il est important de considérer les Centres d'expertise industrielle (CEI) comme moteur d'innovation

DÉJÀ, DANS LE CADRE DE CETTE THÉMATIQUE, LA VILLE DE MONTRÉAL...

- a identifié les enjeux reliés au développement de l'innovation pour des secteurs d'activités économiques stratégiques dans le cadre de sa stratégie de développement économique 2018-2022
- a développé une initiative, soit la mise en œuvre de Complexes d'innovation et de commercialisation (CIC) afin de renforcer et de bonifier l'écosystème de certains secteurs d'activités en lien avec les orientations de la Stratégie (cette approche s'appuie sur des partenariats avec les parties prenantes du secteur)
- a revisité sa politique d'approvisionnement afin qu'elle soit local, durable et sociale.

Suggestions d'actions ou d'ajouts

- Il existe de nombreux freins concernant les règles d’approvisionnement des municipalités. Il est donc impératif de travailler avec le gouvernement provincial sur le développement de règles d’approvisionnement qui favorisent l’innovation, la qualité et le cycle de vie des produits. À titre d’exemple, l’application des règles du plus bas soumissionnaire limite la rétention de projets créatifs et innovants, au désavantage autant des entreprises locales innovantes que des municipalités.
- Dans le PMDE 2015-2020: à l’Axe 3 "Assurer une cohérence métropolitaine", il y avait une action spécifique à l’économie sociale: "Évaluer la faisabilité de mettre en place un fonds d’économie sociale métropolitain". Puisque cette étude n’a pas été produite, il serait opportun de réitérer cet engagement.

Axe 4: DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES POUR LE GRAND MONTRÉAL DE DEMAIN	
La Communauté renforcera les efforts visant à accroître les qualifications de niveau supérieur, à renforcer l’adéquation des compétences et des besoins du marché du travail et à mieux utiliser les compétences au sein des entreprises.	
Objectifs	Actions
4.1 Élever le niveau des qualifications 4.1.1 Amener le taux de diplomation universitaire des 25-34 ans à 48,5%, soit le niveau de Toronto	4.1.2 Maintenir un seuil d’immigration permettant de combler les besoins de compétences de l’économie métropolitaine
4.2 Répondre aux besoins de compétences des entreprises	4.2.1 Accélérer la formation professionnelle 4.2.2 Identifier les solutions efficaces à la rareté de main-d’œuvre
4.3 Mieux utiliser le talent dans l’entreprise	4.3.1 Expérimenter de nouvelles approches en entreprise 4.3.2 Renforcer les compétences des gestionnaires

Commentaires généraux

- Les stages sont un moteur de développement des compétences pour les futurs diplômés et un moteur d’innovation pour les organisations. Démocratiser et encadrer ces pratiques dans les organisations municipales et dans les entreprises des territoires est un moyen simple et efficace de favoriser le développement et la promotion des talents montréalais tout en favorisant le transfert de connaissances

- La formation continue des employés, autant que des gestionnaires répond efficacement aux changements fréquents du marché du travail et de l'économie
- Miser sur la croissance des entreprises est un moyen efficace de solutionner des enjeux de main-d'œuvre et de talents. D'abord, les entreprises de plus grande taille sont mieux à même de développer des processus de dotation et rétention des ressources humaines efficace au bénéfice mutuel des entreprises et des employés.
- Les initiatives visant la croissance des entreprises, notamment en encourageant les fusions et acquisitions peuvent alléger les enjeux de pénurie de main-d'œuvre et de talents.
- L'accompagnement des entreprises et entrepreneurs dans la gestion des ressources humaines permet de réduire les enjeux de main-d'œuvre et de talents particulièrement criants en temps de pénurie
-

DÉJÀ, DANS LE CADRE DE CETTE THÉMATIQUE, LA VILLE DE MONTRÉAL...

- répond à l'enjeu de formation des gestionnaires avec les Parcours entrepreneuriaux qui misent sur le développement des compétences des entrepreneurs, afin d'outiller ces derniers sur divers aspects de la gestion, notamment la gestion des ressources humaines, particulièrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.
- Également, le BINAM, avec son initiative Montréal inclusive au travail, oeuvre à ce faciliter l'intégration des immigrants sur le marché du travail

Suggestions d'actions ou d'ajouts

- L'attraction et la rétention des étudiants étrangers devraient mobilisés des efforts concertés par la CMM, spécifiquement que la pénurie de main-d'oeuvre et de talents va perdurer
- Considérant que la région montréalaise est le moteur économique du Québec, et que 85% des immigrants arrivent et résident sur le territoire, la mise en oeuvre d'un vaste chantier pour simplifier l'accueil des immigrants devrait être considéré, à l'instar de certains initiatives du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de la Ville de Montréal (BINAM)
- La formation et l'accompagnement visant la transformation des entreprises dans une perspective de développement et de croissance durable se révèlent nécessaire pour accompagner les entreprises à prendre des actions concrètes liés à leur industrie
- Développer des initiatives de mutualisations de ressources, immobilières, humaines et techniques
- Développer des réflexes de parité et d'inclusion dans les organisations de la région